

Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire quartier Battant/ Ecole d'Arènes - Signature d'un avenant entre la Ville de Besançon et les Francas du Doubs

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé de mettre en oeuvre une politique éducative globale et concertée en direction des enfants et des familles du quartier Battant.

Ainsi, un dispositif d'accueil de loisir associé à l'école (CLAE) a été, à titre expérimental, mis en place en collaboration avec l'association des Francas du Doubs.

Dans la continuité de l'action menée depuis le mois de février 2009 et devant la satisfaction des différents partenaires (enseignants, parents, enfants) au regard des activités proposées par l'association des Francas du Doubs, il s'avère opportun de reconduire l'action CLAE durant l'année scolaire 2009 - 2010.

En complémentarité, l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches organisera un accueil de loisirs extrascolaire au cours des vacances scolaires.

La Ville ayant par ailleurs dans le cadre d'une procédure de délégation de service public confié à l'association des Francas du Doubs la gestion et l'organisation de structures et projet d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse pour la période 2009-2014 et ce contrat prévoyant notamment que cette mission est assurée tout au long de l'année et couvre selon les lieux et les activités les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances (article 3.1.1), il est proposé d'étendre, par avenant, ledit contrat au dispositif d'accueil péri et extrascolaire.

1 - Le CLAE - Accueil de loisirs périscolaire

L'objectif du CLAE est d'améliorer l'accueil de l'enfant tout au long de sa journée scolaire : amélioration qualitative, en définissant des règles communes entre tous les référents et en respectant le rythme de vie ; amélioration d'ordre matériel, en mettant à disposition de l'enfant une palette d'outils éducatifs riches et variés (salle informatique, coin jeux..) dans des locaux adaptés.

Cette nouvelle organisation permet la mise en place d'un projet pédagogique, élaboré par les Francas du Doubs en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école, l'association Tambour Battant, l'Espace Bains Douches et le personnel municipal présent sur ces différents temps.

Le CLAE est mis en place sur les trois temps périscolaires :

- le matin de 7 h 45 à 8 h 20 : encadrement 1 animateur (le directeur CLAE).
- le midi de 12 h à 13 h 30 : encadrement 5 animateurs dont le directeur du CLAE déjà présent le matin. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de classe dans un contexte d'encadrement renforcé ; des activités sont mises en place après le repas.
- le soir de 16 h 15 à 17 h 30 : activités sportives et culturelles. Un espace est également proposé afin que les enfants puissent faire leurs devoirs.

Il est proposé de confier la gestion (personnel, activités, ...) du CLAE aux Francas du Doubs.

A ce titre, les Francas s'engagent à mettre en oeuvre les moyens nécessaires et suffisants pour assurer cette mission. Dans ce cadre, l'association :

- procède au recrutement, à la formation si besoin, des équipes d'animation nécessaires au fonctionnement du CLAE conformément à la législation en vigueur,
- assure leurs obligations liées à la qualité d'employeur,

- prend en charge les frais de télécommunication,
- acquiert le matériel administratif et pédagogique nécessaire à l'accomplissement des missions,
- apporte sa contribution au fonctionnement de l'accueil de loisirs de l'Espace Bains Douches par une participation de son personnel aux activités proposées.

Ce nouveau service représente un coût pour les familles,

Le temps de midi restera facturé par la Ville selon le tarif existant (délibération du 11 juin 2009 - Restauration Scolaire).

En revanche la garderie du matin sera facturée à raison de 0,50 € (tarif forfaitaire) et pour l'accueil du soir, suivant le barème appliqué dans les accueils de loisirs municipaux (rapport spécifique inscrit à l'ordre du jour de cette même séance).

Pour mémoire, les tarifs qui tiendront compte du quotient familial seront les suivants :

a) tranches

- **tranche 1** pour les foyers à faibles ressources (quotient < à 450 € par mois)
- **tranche 2** (quotient compris entre 450 à 988 € par mois)
- **tranche 3** (quotient > 988 et ≤ à 1 525 € par mois)
- **tranche 4** (quotient > 1 525 €)

Calcul du quotient mensuel = revenu fiscal de référence / 12 (mois) / nombre de parts

b) Tarifs

L'année d'imposition de référence est 2007.

	Avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	0,60	0,50	1,00
Tranche 2	0,70	0,60	1,10
Tranche 3	0,80	0,70	1,20
Tranche 4	0,90	0,80	1,30

* Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit pour exemple pour la Tranche 1 : coût à la charge des familles 0,10 €

Les familles bénéficiant de bons d'«Aide aux Temps Libre» de la CAF se verront diminuer d'autant le montant du bon/heure du coût horaire - idem pour la MSA.

En 2009, les bons sont, en fonction des quotients familiaux des organismes : CAF avec ou sans repas : 0,50 €/ heure - MSA sans repas : de 3 € à 6 € / jour. Leurs montants sont révisés à chaque 1^{er} janvier par la CAF de Besançon et la MSA du Doubs.

Les tarifs calculés seront arrondis au ½ euro ou à l'euro le plus proche.

2 - L'Accueil de Loisirs extrascolaire (petites et grandes vacances)

Il sera organisé par l'Espace des Bains Douches. Pour garantir une continuité éducative sur le quartier et avec les publics concernés, il est proposé que l'équipe de direction et d'animation du CLAE apporte sa participation.

Les Francas du Doubs interviendront ainsi également à l'Espace Bains Douches suivant un fonctionnement pédagogique régi par le Projet Educatif de la Ville de Besançon concernant les Accueils de loisirs enfance et jeunesse.

L'encadrement sera assuré par 1 directeur titulaire du BAFD + 2 animateurs (ceux du CLAE), dont les Francas seront les employeurs.

L'Accueil fonctionnera sur la journée de 8 h 30 à 18 h ; il pourra être ouvert à d'autres enfants d'âge élémentaire que ceux de l'école élémentaire Arènes.

Les tarifs seront identiques à ceux appliqués dans les accueils de loisirs municipaux (rapport spécifique inscrit à l'ordre du jour de cette même séance).

La contribution financière de la Ville de Besançon/Direction Vie des quartiers est évaluée à 11 900 € maximum pour 56 jours de fonctionnement (sessions des vacances de Toussaint, de Noël 2009, d'hiver, de printemps et d'été 2009).

La participation financière de la CAF sera sollicitée par les Francas et la Ville dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire (PSO), ainsi que l'intégration des deux accueils dans les actions nouvelles du Contrat Enfance Jeunesse - volet Jeunesse.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur ces projets d'accueil de loisirs périscolaire à l'école d'Arènes et d'accueil de loisirs extra-scolaire à l'Espace associatif et d'animation des Bains-douches,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au contrat de Délégation de Service Public avec les Francas du Doubs ainsi que les conventions ou avenants correspondants avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la PSO et du CEJ.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.